
CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE DE POITIERS

BILAN D'ACTIVITE – 2022

Partenaires fondateurs du CLSM de Poitiers



Table des matières

I. PREAMBULE	4
II. UN PARTENARIAT QUI SE DIVERSIFIE	5
1. 73 STRUCTURES PARTENAIRES ACTIVES EN 2022	5
III. TRAVAUX REALISES EN 2022	7
1. AXE 1 « LUTTE CONTRE LA STIGMATISATION »	7
A. LES SEMAINES D'INFORMATION SUR LA SANTE MENTALE.....	7
B. LES AUTRES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA STIGMATISATION	9
⇒ PERSPECTIVES 2023 POUR LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA STIGMATISATION.....	11
2. AXE 2 – PARCOURS DE VIE	12
A. HABITAT ET SANTE MENTALE	12
B. INSERTION PROFESSIONNELLE	12
⇒ PERSPECTIVES 2023 CONCERNANT L'AXE 2.....	12
3. AXE 3 -LES TRAVAUX AUTOUR DES SITUATIONS PSYCHOSOCIALES COMPLEXES	13
A. LES TRAVAUX RELATIFS A LA CELLULE EN 2022	13
B. LE PROJET D'IMMERSION PROFESSIONNELLE.....	15
⇒ PERSPECTIVES 2023 CONCERNANT LES SITUATIONS COMPLEXES	16
4. LES ACTIONS RELATIVES AUX COMPETENCES PSYCHOSOCIALES DES ENFANTS EN LIEN AVEC L'ATELIER SANTE VILLE	17
A. POURSUITE DE LA FORMATION DANS ET AUTOUR DES CRECHES	18
B. POURSUITE ET DEPLOIEMENT DES ACTIONS DANS LES ECOLES DES COURONNERIES.....	18
C. INTEGRATION DES CPS DANS LES POLITIQUES EDUCATIVES	19
⇒ PERSPECTIVES 2023 CONCERNANT LES PROJETS CPS.....	19
5. LES ACTIONS RELATIVES A LA CRISE SANITAIRE	20
A. POURSUITE DES PERMANENCES D'ECOUTE ADO ET PARENTS	20
B. CO-REDACTION D'UNE NOTE NATIONALE « REPENSER LES ACTIONS DE LA VILLE AU PRISME DE LA SANTE MENTALE »	20

IV. GOUVERNANCE	24
1. COMITE DE PILOTAGE.....	24
2. ECRITURE DU CLSM 2023 – 2027	25
A. L'EVALUATION ET LA DEFINITION DES AXES PRIORITAIRES.....	25
B. LE DOCUMENT DE CADRAGE 2023 – 2027 ET LE PLAN D'ACTION 2023.....	25
V. COORDINATION	27
1. PARTICIPATION AUX RESEAUX NATIONAUX.....	27
A. RESEAU DES CLSM	27
B. RESEAU VILLES SANTE OMS	27
C. AUTRES PARTICIPATIONS.....	27
2. PARTICIPATION AUX INSTANCES LOCALES	27
VI. CONCLUSION	28

I. PREAMBULE

Depuis 2014, la Ville, le CCAS, le Centre hospitalier Henri LABORIT et l'UNAFAM travaillent ensemble à l'élaboration du Conseil local de santé mentale. Le CLSM de Poitiers a été labellisé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine en janvier 2017. Les partenaires fondateurs du CLSM de Poitiers (Centre hospitalier Henri Laborit, UNAFAM et élus à la cohésion sociale et à l'action sanitaire et sociale de la ville de Poitiers) ont défini en 2015 l'amélioration des parcours de vie et de santé des personnes atteintes de troubles psychiques et psychiatriques, comme étant la mission stratégique du CLSM.

En 2022, les ressources allouées au CLSM se composent de 60 % d'un équivalent temps plein pour la coordination affectée au Pôle santé du CCAS. Ce poste est financé à part égale par le CCAS et le Centre hospitalier Henri LABORIT. Les modalités de ce co-financement sont arrêtées par convention.

AXES PRIORITAIRES DU CLSM

Les partenaires réunis en Assemblée plénière en juillet 2016 ont défini trois axes prioritaires qui font l'objet de travaux depuis 2017 :



En 2020, les axes prioritaires ont évolué pour prendre en compte les impacts de la gestion de crise sur la santé mentale, notamment des enfants et des adolescents. Le CLSM intervient sur deux axes supplémentaires : la promotion de la santé mentale et la santé mentale des enfants et des adolescents.

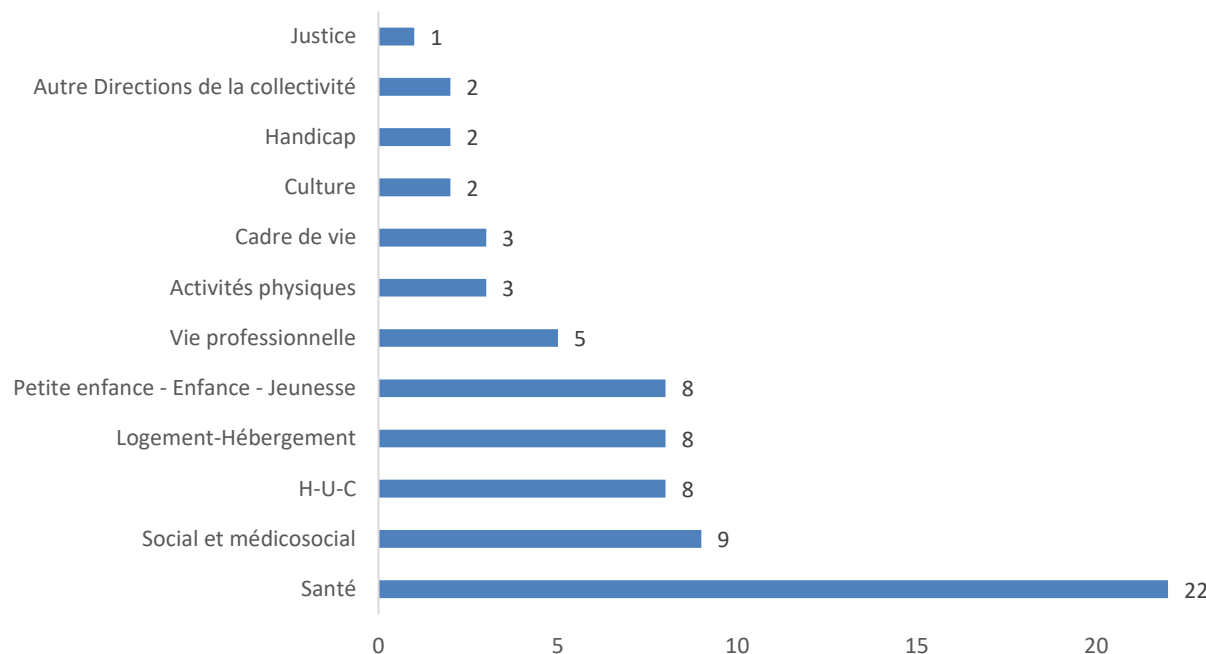
II. UN PARTENARIAT QUI SE DIVERSIFIE

1. 73 STRUCTURES PARTENAIRES ACTIVES EN 2022

En 2022, 73 structures partenaires ont participé activement aux travaux du CLSM.

(Im)patients	Maison des adolescents et des jeunes adultes
Addictions France	MDPH
ARGOS 2001 Antenne de la Vienne	MGEN
ARS	Résidence Habitat Jeunes Kennedy
Atelier CORD'âge	SAMSAH - Mutualité Française Vienne
Au bonheur du GEM	Service de santé scolaire
AUDACIA	Service social universitaire
CAF	SOELIFA
CAPEE	SPIP
CHHL - CECAT	UDAF de la Vienne
CHHL - CMP	Un chez soi d'abord
CHHL - Coordination départementale de Promotion de la santé mentale Prévention du suicide	UFOLEP
CHHL - Coordinatrice de parcours	UNAFAM
CHHL - Filière médico-légale	Université - Prévention - Bien-être étudiants
CHHL - JB PUSSIN	Université - Service de santé universitaire
CHHL - PHILAE	Ville de Châtelleraudais - Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraudais
CHHL - Pole ambulatoire adulte	Ville Grand Poitiers CCAS - Développement social - Accès aux droits
CHHL - PUPEA	Ville Grand Poitiers CCAS - Développement social - Accès aux droits - Regards sur l'Art
CHHL - Service Communication	Ville Grand Poitiers CCAS - Economie Emploi Enseignement supérieur
CHHL - Service d'accompagnement à la sortie	Ville Grand Poitiers CCAS - Plan local pour l'insertion et l'emploi
CHU - IFSI	Ville Grand Poitiers CCAS - Bois de Saint-Pierre
CHU - PASS	Ville Grand Poitiers CCAS - Cabinet de la Maire
CHU - Service social des hospitalisés	Ville Grand Poitiers CCAS - Cohésion sociale - Jeunesse - Vie associative
CHU - Vie la santé	Ville Grand Poitiers CCAS - DGA Ressources
Comité départemental de sport adapté de la Vienne	Ville Grand Poitiers CCAS - DGA Solidarités - Cohésion locale - Education
Conseil citoyen des Couronnières	Ville Grand Poitiers CCAS - Education - Accueil périscolaire
Conseil départemental - PMI	Ville Grand Poitiers CCAS - Médiathèque et son réseau
Conseil Départemental de la Vienne	Ville Grand Poitiers CCAS - Mission handicap
Croix-Rouge Française	Ville Grand Poitiers CCAS - Mobilités
DDTES	Ville Grand Poitiers CCAS - Petite enfance Parentalité
Dispositif d'appui à la Coordination	Ville Grand Poitiers CCAS - Plan Logement d'Abord
EKIDOM	Ville Grand Poitiers CCAS - Programme de réussite éducative
Espace Mendes France	Ville Grand Poitiers CCAS - Relations aux habitants et aux usagers
FNAPSY	Ville Grand Poitiers CCAS - Ressources humaines - Dialogue social
GEM La Cordée	Ville Grand Poitiers CCAS - Sports
Habitat de la Vienne	Ville Grand Poitiers CCAS - Urbanisme - Habitat - Foncier
Immobilière Atlantic Aménagement	
IREPS Nouvelle-Aquitaine	

Secteurs professionnels des partenaires actifs du CLSM en 2022



Ces structures représentent différents secteurs professionnels parmi lesquelles celles en lien avec la santé sont les plus représentées. Viennent ensuite les structures représentant les acteurs de l'action sociale et médico-sociale.

Les « Habitants-Usagers-Citoyens (H-U-C) » sont représentés dans différents groupes de travail et instances de gouvernance, avec la participation de l'UNAFAM, ARGOS 2001, Au bonheur du GEM, le GEM la Cordée, les Ateliers Cord'âges, les (Im)patients, la FNAPSY et le comité organisateur Regards sur l'Art.

Les acteurs du logement et l'hébergement (plutôt sur l'axe Situations complexes) et ceux en lien avec la petite enfance, l'enfance et la jeunesse (projets liés au développement des CPS) sont relativement nombreux dans les travaux du CLSM.

Les acteurs de la Vie professionnelle sont soit des acteurs de l'insertion professionnelle : CAPEE et structures du Programme local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), et des directions de Poitiers et Grand Poitiers concernées par différents travaux du CLSM : Ressources humaines, Economie – Emploi – Enseignement supérieur.

Cette année de nouveaux partenariats se sont mis en place avec les acteurs du secteur de l'Activité physique : Comité départemental du sport adapté, UFOLEP, Direction des sports de Grand Poitiers.

Dans Cadre de vie, sont classées les Directions de Poitiers et Grand Poitiers qui conduisent les politiques publiques des mobilités, d'urbanisme et les Bois de Saint-Pierre avec lesquels des partenariats ont été mis en place.

Les acteurs de la Culture : Espace Mendès France, Médiathèque de Poitiers ont participé aux Semaines d'informations sur la santé mentale.

Les acteurs du handicap (Mission handicap Grand Poitiers et MDPH) ont participé respectivement aux actions de lutte contre la stigmatisation et à la cellule de concertation sur les situations complexes.

Les autres directions de la collectivité sont la mission Relations aux habitants et aux usagers et le cabinet de la Maire.

A souligner cette année :

- Un nombre plus important de directions internes à la collectivité (Poitiers, Grand Poitiers, CCAS), qui souligne la transversalité du sujet Santé mentale.
- L'intégration des personnes vivant avec un trouble psychique dans le comité de pilotage

III. TRAVAUX REALISES EN 2022

Les travaux ont concerné les axes suivants :

- Lutte contre la stigmatisation
- Parcours de vie
- Situations psychosociales complexes
- Soutien des compétences psychosociales
- Actions relatives à la crise sanitaire
- Gouvernance

1. AXE 1 « LUTTE CONTRE LA STIGMATISATION »

Plus de 30 partenaires ont participé activement aux actions de lutte contre la stigmatisation, au travers notamment de l'organisation des SISM.

A. LES SEMAINES D'INFORMATION SUR LA SANTE MENTALE

Les Semaines d'information sur la santé mentale se sont déroulées du 10 au 23 octobre 2022 sur le thème « Pour ma santé mentale, agissons pour notre environnement ».

Au total, une quarantaine d'actions portées par une trentaine de partenaires ont permis de rejoindre plus de 700 personnes avec des formats très variés : expositions, ciné-débats, séances de découvertes variées, balades en forêt, équithérapie, sport adapté, conférences et tables rondes, cabaret santé mentale, création d'une chanson, etc.

Cette année, le partenariat entre les Accessifs et les SISM s'est poursuivi avec des actions portées dans les deux évènements.

Les SISM ont fait l'objet d'une communication importante par le CH Henri Laborit qui a créé les supports, et la Ville qui a imprimé et diffusé largement les informations via les réseaux sociaux, sites internet et affichages dans les sucettes DECAUX. D'autre part, le CH Henri Laborit a proposé une couverture médiatique des évènements via un article et des photos sur son site Internet : <https://ch-laborit.fr/sism/>

L'ensemble des actions est décrit dans le Bilan des SISM [>> Lien vers le bilan numérique](#)

La clôture au centre social

Une **cinquantaine** de personnes étaient présentes pour clôturer ces semaines : les partenaires, les personnes accompagnées par les différentes structures, les GEM.

Après un **réveil sportif** proposé par le CDSA, la chorale du GEM au bonheur du GEM a présenté sa création : **la p'tite chanson du GEM**, vivement appréciée par les personnes présentes. Le SAMSAH a poursuivi sa **vente de savons au profit de l'association les (Im)patients**. Et des partenaires ont tenu des stands pour présenter leurs missions : **GEM La Cordée, UNAFAM, Un chez soi d'abord, 3114**.



B. LES AUTRES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA STIGMATISATION

Un rapprochement entre le CLSM et la dynamique Santé environnement

Le thème des SISM a apporté un rapprochement entre le CLSM et la dynamique Santé Environnement.

Ainsi deux actions ont été réalisées, prenant en compte les enjeux de santé mentale et les enjeux de santé environnement :

- La journée éco-anxiété organisée le 24 juin



Organisée par la chargée de mission santé environnement du Pôle santé de Poitiers, cette journée a réuni 65 partenaires de la santé mentale et de la santé environnement aux Bois de St-Pierre. Le Dr Alice DESBIOLLES, médecin de santé publique, a présenté l'état de la science sur l'éco-anxiété. Une graphiste a réalisé une fresque afin de synthétiser les principaux enseignements de la conférence. La fresque est mise à la disposition des partenaires du territoire pour poursuivre des actions sur le thème de l'éco-anxiété qui touche particulièrement les jeunes et affecte leur santé mentale

L'après-midi a été consacrée à la découverte de différents ateliers visant à mettre en pratique les actions permettant d'atténuer l'anxiété liée aux enjeux écologiques : immersion en forêt, lien avec la nature et les animaux, etc.



- Intégration de la santé mentale dans les balades vertes

Les balades vertes sont un format d'action mis en œuvre par le Pôle santé depuis 2018. L'enjeu est de sensibiliser sur les thèmes de santé environnement (qualité de l'air, de l'eau, perturbateurs endocriniens, biodiversité...) à l'occasion de balades dans les quartiers, construites avec les habitants. Les balades mobilisent différents services de la collectivité et des partenaires du territoire. Afin de prendre en compte la santé mentale des étudiants, une balade a été organisée en septembre, dans le cadre du Mois d'accueil des étudiants, autour de Blossac / Tison. Le Centre hospitalier Henri Laborit s'est associé à cette balade pour proposer des ateliers de gestion du stress et de relaxation.



Les formations

Trois formations ont été organisées dans le cadre du CLSM en 2022 :

- Deux info-formation en direction des acteurs du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, dispensée par PHILAE (Centre hospitalier Henri Laborit), ont eu lieu en mai.
 - 6 mai : 11 participants (8 Habitat de la Vienne, 1 médiathèque, 1 CART et 1 Mission locale)
 - 20 mai : 10 participants (7 Ekidom et 3 médiathèque)

Ces info-formations visent à :

- Sensibiliser au handicap psychique
 - Aider à la déstigmatisation de la maladie mentale et de troubles psychiques
 - Faciliter les liens entre l'hôpital et les partenaires
 - Aider à l'acceptation de la différence dans la cité
- Une formation PSSM organisée pour les acteurs de l'insertion économique les 17 et 18 novembre.
16 participants mobilisés par le réseau des structures d'insertion par l'activité économique et par le Plan local pour l'insertion et l'emploi ont bénéficié de cette formation dispensée par l'UNAFAM.

Le séminaire en direction des élus et directeurs de la collectivité

Les troubles psychiques concernent une part importante des personnes dans la Cité. La prise en compte des personnes vivant avec des troubles psychiques implique le concours de différentes politiques : Logement, Urbanisme, Mobilité, Insertion professionnelle, Education, Enfance / Jeunesse, Culture, Politiques sportives, Action sociale, Petite enfance, Personnes âgées, Politique de la Ville / Solidarités, Sécurité / Tranquillité publique/...

Afin de faciliter la prise en compte de la thématique de la santé mentale dans les politiques publiques, le CLSM a organisé un séminaire de formation pour les élus et directeurs de la collectivité qui doit permettre :

- D'améliorer leur connaissance des troubles psychiques : de quoi parle-t-on ? combien de personnes concernées ? Psychiatrie / santé mentale ?
- De prendre conscience des impacts de ces troubles sur la vie quotidienne : mobilité, vie sociale, professionnelle, habitat...
- D'orienter les politiques pour mieux prendre en compte les personnes vivant avec des troubles psychiques dans la cité

Le séminaire de formation se déroule en présentiel en soirée à raison de 2 fois par an. Les interventions seront définies en fonction des préoccupations des participants recueillies à la fin de chaque session.

Le premier temps de formation a eu lieu le 16 décembre 2021. Etaient présents 8 personnes : élus en charge de l'action sociale, de la santé, des

solidarités, Directeurs et représentants des politiques publiques liées au logement, aux relations aux habitants, Insertion et emploi, Hygiène publique Qualité environnementale, Développement social. Ce premier temps était dédié à la compréhension de ce que sont les troubles psychiques, la santé mentale, le concept de rétablissement. Les intervenants étaient Dr Christelle PAILLARD, Cheffe du pôle PARIS (Psychiatrie Adulte, Réhabilitation et Inclusion Sociale), Médecin psychiatre Responsable de la Maison de la Réhabilitation Psychosociale au Centre hospitalier Laborit de Poitiers et M. Yves PETARD, Président de la délégation départementale de l'UNAFAM.

Les échanges ont été riches et ont permis d'interroger les représentations quant aux impacts des troubles psychiques dans la Cité. Souvent perçus du côté des troubles occasionnés (troubles du voisinage, façon d'habiter, etc.), les intervenants ont rappelé que les difficultés peuvent concerner aussi des personnes isolées qui ne sont pas en capacité de demander ni d'accepter de l'aide. Il a été rappelé la nécessité d'une action coordonnée entre différents corps de métiers et institutions pour arriver à accompagner vers les soins des personnes qui peuvent ne pas être en demande. Par ailleurs, cette formation a également permis aux intervenants de présenter la dynamique de rétablissement et le rôle de la société dans la capacité de rétablissement des personnes (inclusion sociale, professionnelle, dans le logement, etc.).

Un second temps devait être organisé en 2022 et a finalement été reporté en 2023.

⇒ PERSPECTIVES 2023 POUR LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA STIGMATISATION

Les perspectives pour 2023 concernent d'une part la poursuite d'évènements permettant d'informer et de sensibiliser sur la santé mentale et d'autre part le développement des actions pérennes.

- Maintenir la dynamique des SISM
- Réactiver le groupe de travail autour de la lutte contre la stigmatisation et mobiliser d'autres acteurs (média, TAP, Université pour les rencontres Michel FOUCAULT)

2. AXE 2 – PARCOURS DE VIE

Les travaux sur les parcours de vie concernent la thématique de l'habitat et celle de l'insertion professionnelle.

A. HABITAT ET SANTE MENTALE

Parallèlement aux travaux engagés dans le cadre du CLSM, des évolutions importantes ont eu lieu dans le secteur de l'habitat :

- La création d'un Groupement de coopération sanitaire et sociale permettant de déploiement du dispositif Un chez soi d'abord (55 places dans la Vienne)
- La création de places d'intermédiation locative Grand marginaux, dispositif porté par la Croix-rouge Française puis par Audacia
- La mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'abord qui doit permettre la mise en œuvre de réponses innovantes en matière d'accès et de maintien dans le logement

Le CLSM participe aux différentes instances de travail relatives à ces dispositifs : membre de la commission d'orientation du dispositif Un chez soi d'abord, participation aux groupes de travail chargés de l'élaboration du Plan Logement d'abord.

B. INSERTION PROFESSIONNELLE

Un groupe de travail a été mobilisé en janvier 2020 afin de :

- partager un état des lieux des freins et leviers à l'insertion professionnelle,
- recenser les acteurs et initiatives existantes,
- proposer des actions partenariales visant à renforcer cette insertion,
- être un espace de veille sur les besoins dans ce domaine.

Une première réunion s'est tenue en janvier 2020, réunissant une vingtaine de partenaires. Ces travaux n'ont pas pu être poursuivis en raison de la crise sanitaire, et seront relancés en 2023.

Parallèlement, la mobilisation dans le cadre du DUODAY se maintient. En 2022, la collectivité a accueilli une personne accompagnée par ESPOIR 86 afin qu'ils puissent découvrir le travail en milieu ordinaire. Cette expérience a été riche pour la personne accueillie et pour la structure d'accueil.

⇒ PERSPECTIVES 2023 CONCERNANT L'AXE 2

- Poursuite de la contribution aux instances de travail Un chez soi d'abord et Plan logement d'abord
- Réactiver le groupe de travail Santé mentale et Vie professionnelle qui avait démarré en 2020
- Contribuer au DUODAY

3. AXE 3 -LES TRAVAUX AUTOUR DES SITUATIONS PSYCHOSOCIALES COMPLEXES

Les travaux sur les situations complexes se déclinent en 2 actions : La cellule de concertation sur les situations psychosociales complexes et les immersions professionnelles.

En 2022, le travail autour des situations complexes est marqué par :

- Une activité essentiellement en dehors des réunions de la cellule
- Un partenariat resserré entre les partenaires de la cellule, dans un climat de confiance, qui permet d'orienter les situations efficacement
- La réactualisation des outils et un changement de nom
- La mise en œuvre du projet d'immersion professionnelle

A. LES TRAVAUX RELATIFS A LA CELLULE EN 2022

La cellule du CLSM est active depuis juin 2018. Les réunions se déroulent à tour de rôle au sein des structures des membres permanents afin de favoriser l'interconnaissance.

En 2022, 6 situations ont été portées à la connaissance de la coordinatrice de la cellule, (12 en 2019 et 2020, 8 en 2021). Ces saisines ont trouvé une réponse par des échanges bilatéraux entre membres permanents, sans avoir besoin d'être examinées en réunion. En effet, suite à l'entretien téléphonique avec la personne qui propose une saisine, la coordinatrice examine la situation avec les partenaires concernés, qu'ils connaissent ou non la situation (dans la plupart des situations, le secteur social - CCAS et/ou Département-, le CHL et le DAC). Ces échanges permettent de proposer une modalité d'intervention sans avoir besoin d'en échanger en réunion des membres permanents.

Les orientations proposées ont été :

- de la mise en lien entre la structure et la coordinatrice de parcours le CH Henri Laborit pour organiser une prise de contact avec la personne
- des orientations vers le DAC-PTA
- l'organisation d'une réunion de synthèse avant de ré-interpeller la cellule si nécessaire, ce qui n'a pas été le cas.

Deux réunions de cellule ont été maintenues : une en avril pour valider le bilan 2021 et présenter les missions de AIDES et une en novembre pour examiner une situation.

Le poste de coordination de parcours créé en 2022 au CH Henri Laborit a un impact sur les activités de la cellule. En effet, la coordinatrice de parcours permet de faciliter les liens entre le CH Henri Laborit et les partenaires extérieurs, en favorisant notamment le « aller vers ». Sur les 6 sollicitations en 2023, 3 ont été orientées vers la coordinatrice de parcours.

A noter qu'en 2022, le règlement intérieur de la cellule a été mis à jour. Les conventions bilatérales, arrivées à échéance fin 2022, ont été réécrites pour couvrir la période du futur CLS : 2023-2027.

¹ Composition du groupe de travail : ARGOS 2001, ARS, AUDACIA, CCAS DE POITIERS, CHHL - Pôle A, CHHL – CMP, CHU – SAMU, Conseil Départemental 86, CROIX ROUGE, DDETS, EKIDOM, HABITAT DE LA VIENNE, Immobilière Atlantic Aménagement, Itinéraire Santé, Protection judiciaire de la jeunesse, SAMSAH - Mutualité Française Vienne, SIAO, UDAF de la Vienne, UNAFAM, Ville et Grand POITIERS, FNAPSY

Saisines de la cellule du CLSM de Poitiers en 2022

Réunion	Saisine / Sollicitation	Décisions	Note
Janvier	ICF Habitat	Niveau 1 : Organisation d'une réunion de concertation par ICF Habitat et le DAC-PTA	Réunion de cellule annulée
Mars	MQ La Gibauderie	Niveau 1 : Mise en lien avec la coordinatrice de parcours	
Juillet	D2SP - Pôle Salubrité publique	Niveau 1 : Mise en lien avec CHL et DAC-PTA	Intervention bilatérale au domicile
Octobre	un Chez Soi d'Abord	Niveau 1 : Organisation d'une réunion de synthèse avec le secteur de psychiatrie	
Novembre	CHL - Service majeurs protégés	Niveau 2 : réunion de cellule. Décision : Organisation d'une réunion de concertation par le DAC une fois par an pour : - se prémunir de l'épuisement professionnel engendrée par la complexité de la situation et qui pourrait fermer des portes à la personne accompagnée - Partager la responsabilité de cette situation et sortir des injonctions ressenties pour "faire quelque chose" - Anticiper autant que faire se peut une dégradation de la situation qui nécessiterait d'autres accompagnements	Membres invités : MDPH, Un chez Soi d'Abord, Service social du CHU, Cadre des urgences du CHU
Décembre	Mission Relations aux habitants et aux usagers	Niveau 1 : Relai vers la coordinatrice de parcours du CHL	

Bien que peu de situations soient portées à la connaissance de la cellule, les membres permanents s'accordent pour témoigner de l'impact de la cellule sur les pratiques professionnelles. Ainsi, cette organisation partenariale qui peut être saisie en dernière instance a permis de remobiliser le partenariat autour des certaines situations. Aujourd'hui, les partenaires s'interpellent de façon bilatérale sans passer par la cellule, ce qui est le fruit du travail réalisé dans le cadre de la cellule. La cellule permet également de donner aux acteurs de la ville (en charge de la relation aux habitants notamment) de la lisibilité sur les acteurs à interpeller : le CLSM est bien repéré en interne, ce qui permet d'orienter les situations vers les partenaires concernés (DAC et CHL notamment). Elle permet pour certaines situations de remplir le rôle de la légitimité à mettre les partenaires autour de la table et à décider collectivement des suites à donner, ce qui alimente la responsabilité partagée et peut soulager certains acteurs.

Elle prend ainsi un rôle de contenant collectif qui peut se révéler rassurant quand des acteurs se sentent en difficulté dans l'accompagnement d'une situation. Cet espace collectif permet de soulager les professionnels, les déculpabiliser lorsqu'ils sont en difficulté dans l'accompagnement, redonner du sens à leur action en partageant avec d'autres professionnels et s'ouvrir sur d'autres pratiques et d'autres fonctionnements. Enfin, la cellule a un rôle de veille sur les situations et sur les articulations partenariales. Le fait de pouvoir l'interpeller permet de remettre des situations dans des échanges collectifs. Sur certaines situations pour lesquelles les moyens d'action sont limités, cela permet de s'alerter lorsque des leviers apparaissent.

B. LE PROJET D'IMMERSION PROFESSIONNELLE

A l'occasion des différents travaux réalisés par les acteurs du CLSM, il a été constaté le besoin de renforcer l'interconnaissance des acteurs issus de secteurs variés et aux cultures professionnelles différentes. En effet, une meilleure connaissance du contexte de travail de chacun permet de mieux comprendre les champs de compétences et limites d'intervention des uns et des autres, et de renforcer les coopérations dans les situations complexes. Un des leviers de cette interconnaissance est l'immersion professionnelle.

Objectifs

- Contribuer à actionner des leviers pour l'accompagnement des personnes en situation complexe
- Travailler sur les représentations institutionnelles
- Contribuer à croiser les regards sur les situations
- Favoriser une prise en charge globale des personnes

Modalités

Les stages en immersion professionnelle sont organisés en sessions rassemblant jusqu'à 16 personnes.

Le déroulement des stages est le suivant :

- Une journée de formation visant à travailler sur les représentations institutionnelles et l'impact de ces représentations sur les pratiques professionnelles (animée par un intervenant extérieur)
- 3 à 5 jours en immersion en observation
- Une demi-journée de retour d'expériences

Bilan des premières immersions

Les premières immersions professionnelles se sont concrétisées au premier semestre 2022.

Sur les 11 professionnels inscrits (issus des structures suivantes : Maison départementale des solidarités, CH Henri Laborit, Audacia, SPIP, CCAS); 10 ont pu partir en immersion.(un était en arrêt maladie).

Les participants ont souligné à l'occasion d'un temps de regroupement après les immersions, que ce projet leur avait permis de bien comprendre les limites d'intervention des uns et des autres, qui conditionnent l'accompagnement des personnes. Avoir vu le fonctionnement des structures leur permet de mieux en parler, avec éventuellement des répercussions positives sur l'accompagnement des personnes. Ils soulignent un bénéfice pour leurs pratiques professionnels et ont souligné une meilleure compréhension du fonctionnement de la structure qui les a accueillies. Cette première session a aussi mis en évidence le besoin de mieux cadrer les immersions, au regard du secret professionnel notamment, et que soit travaillé en amont des immersions ce qu'il sera possible d'observer ou non pour la personne accueillie.

Deuxième session

Une seconde session est organisée en 2022. 24 personnes ont envoyé leur candidature, dont seulement 16 ont pu être retenues pour garantir la qualité des échanges lors des regroupements. En plus des structures ayant participé lors de la première session, le DAC, l'UDAF et EKIDOM ont rejoint le projet.

⇒ PERSPECTIVES 2023 CONCERNANT LES SITUATIONS COMPLEXES

Concernant le travail sur les situations complexes, l'année 2023 sera consacrée à :

- Poursuivre les échanges dans le cadre de la cellule :
 - Autour de l'étude de situations individuelles
 - Autour de la présentation d'actions, services ou dispositifs du territoire
- Poursuivre le projet d'immersions professionnelles
- Etudier la faisabilité de proposer des stages partagés aux étudiants, leur permettant de découvrir le travail partenarial
- Remobiliser un groupe de travail sur les situations complexes pour envisager de nouvelles actions le cas échéant
 - par l'analyse fine des fonctionnements et marges de progression dans les articulations interinstitutionnelles
 - par le repérage des dispositifs manquants

4. LES ACTIONS RELATIVES AUX COMPETENCES PSYCHOSOCIALES DES ENFANTS EN LIEN AVEC L'ATELIER SANTE VILLE

Cadre d'action

« Les CPS constituent un ensemble cohérent et inter-relié de capacités psychologiques (cognitives, émotionnelles et sociales), impliquant des connaissances, des processus intrapsychiques et des comportements spécifiques, qui permettent d'augmenter l'autonomisation et le pouvoir d'agir (empowerment), de maintenir un état de bien-être psychique, de favoriser un fonctionnement individuel optimal et de développer des interactions constructives. » (Santé publique France, 2021)

• Une instruction interministérielle

Une instruction interministérielle publiée le 19 août 2022 présente la stratégie nationale multisectorielle sur les compétences psychosociales des enfants et des jeunes. Elle a pour objectif principal de définir, pour les quinze prochaines années, un cadre commun à tous les secteurs, incluant les étapes et les moyens à mobiliser, afin que la génération 2037 soit la première à grandir dans un environnement continu de soutien au développement des compétences psychosociales. Elle repose sur cinq axes :

- une animation par les territoires ;
- la formation des professionnels ;
- des interventions fondées sur des données probantes ;
- un suivi national ;
- un cadre institutionnel qui assure à la génération 2037 un environnement de développement continu des compétences.

[>> lien vers le document en ligne](#)

• Un référentiel de Santé publique France

Santé Publique France a publié un référentiel visant à guider le déploiement d'actions CPS auprès des enfants et des jeunes : [>> lien vers le document en ligne](#)

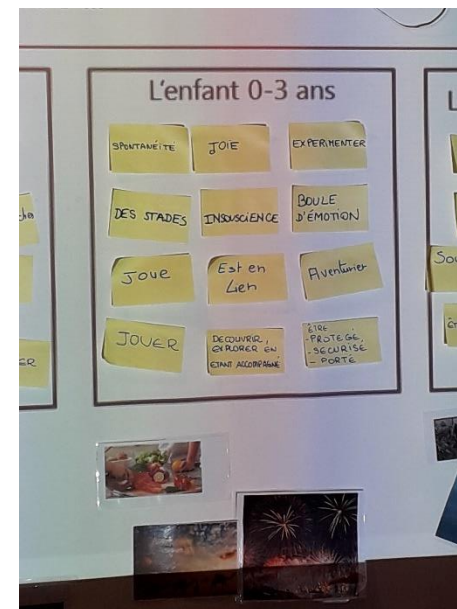
Une page dédiée sur le site Internet permet d'accéder à ces préconisations : [>> Lien vers la page dédiée de Santé Publique France](#)

Ce cadre et ces guides d'intervention permettent aux porteurs de projets d'adapter les projets en fonction des préconisations, tout en tenant compte des réalités locales.

Toutefois, promouvoir les programmes ayant fait la preuve de leur efficacité peut être un frein à l'initiative locale. En effet, certains projets proposés à Poitiers portent davantage sur les postures professionnelles que sur des programmes spécifiques. Les actions se déclinent alors davantage en formation et travail de partenariat. Un enjeu des initiatives proposées à Poitiers dans les prochains mois va être de réussir à pérenniser ces initiatives, et notamment leur financement, dont les retours d'expérience sont très positifs.

A. POURSUITE DE LA FORMATION DANS ET AUTOUR DES CRECHES

Dans la continuité du projet initié dans le quartier de Beaulieu en 2019, les crèches poursuivent la formation des agents sur les prémisses de l'intelligence émotionnelle. La crèche Coquelicot, sur le quartier de Saint-Eloi, a bénéficié d'une formation en fin d'année 2022. L'équipe étant nombreuse, la formation n'a pas pu être ouverte à beaucoup d'acteurs du territoire, comme cela avait été fait à Beaulieu, cependant, la puéricultrice de la PMI a pu y participer. La responsable de la crèche a témoigné des apports de cette formation de 2 jours. Elle souligne les impacts positifs pour les agents, dans leurs pratiques professionnelles avec les enfants, mais également dans la cohésion d'équipe et la qualité de vie au travail. Les outils et animations proposées par la formatrice Willemijn KALFF sont réinvestis par les professionnels de la crèche.



B. POURSUITE ET DEPLOIEMENT DES ACTIONS DANS LES ECOLES DES COURONNERIES

Suite à un évènement survenu au sein de l'école Daudet aux Couronneries et du fait d'observations de trafic aux alentours de l'école, un CLSPD (Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance) exceptionnel avait été organisé en 2019. La coordinatrice CLSPD avait sollicité le pôle Santé afin de proposer aux enfants une intervention sur la prévention/promotion de la santé en réponse à cet ensemble de constats, observations, évènements.

Après échanges avec le CSAPA, l'infirmière scolaire et Addictions France sur la manière la plus appropriée d'intervenir, il a été décidé de proposer des ateliers autour du développement des CPS. 2 séances ont été réalisées auprès des CM2 en 2020/2021. Suite au bilan avec l'équipe enseignante, il a été décidé de proposer un programme plus étoffé permettant d'approfondir les notions abordées succinctement lors des 2 séances.

Le projet 2021/2022, élaboré avec les partenaires proposait des ateliers :

- sur le temps scolaire auprès des CM1/CM2 (6 séances par classe + 1 intervention des P'tits débrouillards sur écran et addiction),
- à destination des parents lors d'un café parents animé par les P'tits débrouillards sur Ecran et Addictions
- en parallèle sur le temps périscolaire maternelle et au niveau élémentaire des outils ont été proposés par l'animatrice de l'ASV afin de proposer aux enfants des ateliers et activités ludiques autour des émotions et pauses relaxantes, créatives...

En 2022 / 2023, après des retours d'expériences positifs des enseignants et des enfants, ce projet se poursuit et se met en place également à Andersen. Les ateliers ont été retravaillés en fonction des retours des enfants et des enseignants, et des préconisations de Santé publique France. 6 séances par groupe sont programmées à un rythme plus soutenu de toutes les deux semaines, visant des compétences spécifiques. Les séances se déroulent en demi classe. Sur chaque groupe, sont présents une intervenante extérieure formée aux CPS (animatrice de l'ASV et animatrice de Addictions France) et un membre de l'équipe éducative : enseignant et infirmière scolaire.

C. INTEGRATION DES CPS DANS LES POLITIQUES EDUCATIVES



Les politiques éducatives de Poitiers ont intégré les CPS dans leurs documents cadres : Plan éducatif global, Cité éducative, ce qui témoigne d'une grande appropriation de ces enjeux.

Cela se concrétise par plusieurs actions visant tous les professionnels de la Direction Education – Accueil Périscolaire (DEAP), et en particulier les animateurs périscolaires.

Tout d'abord, la Direction Education – Accueil périscolaire a consacré sa journée pédagogique 2022 au thème des CPS. Une journée spécifique a été organisée au Bois de Saint-Pierre, avec l'appui du pôle santé. L'objectif était de faire découvrir les CPS à travers le jeu, afin que les participants puissent à la fois expérimenter des ateliers, découvrir des animations facilement transposables dans les accueils périscolaires, et comprendre quel rôle ils peuvent avoir dans leur posture par rapport aux enfants qu'ils accueillent. Cette journée a été appréciée et les projets des accueils périscolaires s'en ressentent, certains y faisant référence. Ce temps était une introduction à la mise en œuvre d'une formation spécifique intégrée au plan de formation de la DEAP (formation socle) pour tous les animateurs périscolaires, prévoyant une journée de formation sur la posture d'animateur, et une journée sur les CPS. Tous les animateurs participeront à l'une ou l'autre de ces journées de formation sur une année, puis à l'autre l'année suivante, de sorte qu'ils aient tous ce socle commun de compétences.

Enfin, une troisième action en direction des animateurs périscolaires est la création de malles pédagogiques CPS. L'animatrice de l'Atelier santé ville a animé un groupe de travail visant à construire ces malles (une malle maternelle et une malle élémentaire) et à élaborer les conditions pour qu'elles soient prises en main de manière à inscrire le soutien des CPS dans le quotidien. Ainsi, ces malles seront mises à disposition des accueils périscolaires où au moins une partie des animateurs auront été formés. En plus de la formation socle, une demi-journée de prise en main sera proposée aux accueils périscolaires pour rappeler les bases des CPS, présenter et expérimenter le contenu des malles.

⇒ PERSPECTIVES 2023 CONCERNANT LES PROJETS CPS

- En 2023, 2 crèches et leurs partenaires devraient bénéficier d'une formation : la crèche Frimousse aux 3 cités au premier semestre, puis la crèche Tintam'art aux Couronneries en fin d'année.
- Poursuivre le projet en cours sur l'école Daudet
- Elaborer et expérimenter la mallette pédagogique à destination des agents périscolaires

5. LES ACTIONS RELATIVES A LA CRISE SANITAIRE

A. POURSUITE DES PERMANENCES D'ECOUTE ADO ET PARENTS

Des impacts de la crise sanitaire ont été particulièrement constatés dans les contextes socio-économiques défavorables. En 2021, la Préfecture a déployé des moyens dans le cadre de l'appel à projet Quartiers Solidaires Jeunes qui s'adressent aux enfants et jeunes de 0 à 25 ans. Une priorité a été donnée aux actions visant à promouvoir la santé mentale. La préfecture a donc contacté le CLSM afin d'étudier les pistes d'action pouvant faire l'objet de ces financements. Dans ce cadre, les permanences d'écoute Ado et Parents par l'association SOELIFA, déjà présentes dans 3 quartiers prioritaires, ont été déployées à Beaulieu et aux Couronneries dès 2021. Le dispositif Point écoute porté par SOELIFA, permet des entretiens spontanés de parents et d'adolescents par des psychologues. Ces points écoute sont aujourd'hui implantés aux Trois Cités, à Bel Air et à Saint-Eloi. Ils sont soutenus par la CAF, Grand Poitiers (dans le cadre du Programme de réussite éducative) et la Préfecture. Cette réflexion a eu lieu également dans le cadre du Programme de réussite éducative, les professionnels étant particulièrement confrontés aux problématiques en lien avec la santé mentale. Les permanences se sont poursuivies en 2022.

B. CO-REDACTION D'UNE NOTE NATIONALE « REPENSER LES ACTIONS DE LA VILLE AU PRISME DE LA SANTE MENTALE »

Sur proposition du CLSM de Poitiers, un groupe de réflexion co-piloté par le Réseau Français des Villes santé OMS (RfVS), la Ville de Lille et la Ville de Poitiers a réuni 39 villes pour questionner le rôle des collectivités dans la santé mentale. Une note a été rédigée, bénéficiant de la relecture de :

- Linda CAMBON, professeure titulaire de la Chaire Prévention de l'Institut de santé publique d'épidémiologie et de développement à l'Université de Bordeaux, Membre du collège du Haut Conseil de Santé Publique
- Pr Nicolas FRANCK, Professeur de psychiatrie à l'université Lyon 1, chef du pôle Centre rive gauche et responsable du Centre ressource de réhabilitation psychosociale au Centre Hospitalier Le Vinatier
- Pr Philippe MICHEL, Professeur de Santé Publique à la Faculté de médecine de Lyon, Directeur Qualité Usagers et Santé Populationnelles aux Hospices civils de Lyon
- Fanny PASTANT, Coordinatrice nationale des conseils locaux de santé mentale - Centre national de ressources et d'appui aux CLSM - Centre collaborateur de l'OMS pour la recherche et la formation en santé mentale de l'EPSM Lille-Métropole.

NOTE **REPENSER LES ACTIONS** **DE LA VILLE AU PRISME** **DE LA SANTÉ MENTALE**



Cette note vise à :

- définir les contours d'une approche globale en santé mentale prenant en compte ses nombreux déterminants,
- présenter les différents leviers des villes et intercommunalités pour promouvoir la santé mentale des habitants,
- identifier et valoriser les compétences et actions des villes qui exercent une influence directe ou indirecte sur la santé mentale.

Ce document est un outil de plaidoyer pour améliorer la prise de conscience et la reconnaissance du rôle de l'ensemble des élus et services de la ville en faveur de la santé mentale. La note est accessible en ligne via [ce lien](#).

La note a été présentée en Commission municipale Lien social-Education en novembre 2022 et diffusée auprès des partenaires du CLSM.

IV. GOUVERNANCE

1. COMITE DE PILOTAGE

Les membres du comité de pilotage du CLSM sont :

- Centre Hospitalier spécialisé Henri Laborit
- UNAFAM de la Vienne
- CCAS de Poitiers
- Ville de Poitiers
- ARS
- Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités
- Itinéraire Santé / Plateforme territoriale d'appui

En 2022, le comité de pilotage s'est réuni en avril et en novembre.

Comité de pilotage d'avril	Comité de pilotage de novembre
Activités du CLSM : Bilan 2021 et perspectives 2022	Accueil des nouveaux membres du comité de pilotage
Définition des axes prioritaires pour le CLSM 2023 – 2027 - o Méthodologie - o Résultats de la concertation des acteurs du CLSM - o Propositions d'évolution de la gouvernance	Présentation, échanges et validation du document de cadrage du CLSM 2023-2027 et du plan d'action 2023
Actualités des partenaires	Préparation de l'Assemblée plénière
	Actualités des partenaires

Dans le cadre de l'écriture du CLSM 2023 – 2027, il a été décidé d'ouvrir le comité de pilotage à de nouveaux acteurs :

- Inclure des personnes vivant avec un trouble psychique
- Inclure davantage de représentants de la petite enfance, enfance, jeunesse : représentant de la psychiatrie infanto-juvénile, Education nationale
- Reprendre les démarches relatives à la représentation du Département.

Font désormais partie du comité de pilotage (en plus des partenaires cités ci-dessus) :

- Au bonheur du GEM (représentant les 3 GEM)
- ARGOS 2001
- Les (Im)patients
- La Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent - CH Laborit
- Le Département de la Vienne
- La DSDEN de la Vienne

A noter que l'Assemblée plénière ne s'est pas réunie en 2022.

2. ECRITURE DU CLSM 2023 – 2027

A. L'EVALUATION ET LA DEFINITION DES AXES PRIORITAIRES

Le CLSM s'inscrit dans le contrat local de santé qui arrivait à échéance fin 2022. Un travail de redéfinition des axes prioritaires pour le CLSM a donc été conduit en 2022.

Les acteurs du CLSM ont été consultés par un questionnaire en ligne. Une quinzaine ont répondu.

Concernant l'atteinte des objectifs locaux et nationaux du CLSM pour la période 2018 – 2022, les retours sont les suivants :

Objectifs atteints	Objectifs moins atteints	Sans opinion
Lutte contre la stigmatisation	Observation en santé mentale	Accès et continuité des soins
Meilleure compréhension des troubles psychiques	Fluidité des parcours de vie	
Promotion de la santé mentale		
Appui à la coordination des parcours complexes		

Les partenaires du CLSM ont proposé de continuer à prioriser des actions autour de :

- La lutte contre la stigmatisation
- La connaissance partenariale autour des situations complexes
- La fluidité des parcours de vie (logement, vie sociale et/ou professionnelle, mobilité...)

D'autres sujets sont proposés :

- | | |
|--|---|
| - Santé mentale des étudiants et jeunes | - Développer le aller-vers |
| - Santé mentale des personnes âgées | - Déployer la formation PSSM |
| - Prise en charge des enfants | - Continuer le travail sur les situations complexes |
| - Environnement comme facteur d'influence sur la santé mentale | - Impacts de la crise sanitaire |
| - Accès aux soins et souffrances psychiques des personnes migrantes | - Mettre en place une observation des besoins |
| - Actions de prévention ciblées de la souffrance psychique (travail / école) | - Inclure davantage la parole des usagers au CLSM |

Parmi ces sujets, certains peuvent s'inscrire dans des dispositifs ou instances de réflexion existantes sur le territoire et ne relèvent pas forcément d'un pilotage par le CLSM :

- la lutte contre l'isolement, élément important de la santé mentale des personnes âgées, est un axe de la stratégie Ville amie des aînés, porté par le CCAS
- Le lien entre santé mentale et logement est abordé dans le cadre de la mise en œuvre du plan logement d'abord porté par Grand Poitiers.
- La santé mentale des personnes exilées peut être abordée en lien avec la politique d'hospitalité portée par la ville dans le cadre du Contrat territorial d'accueil et d'intégration

D'autre part, la question du territoire et de l'acteur pertinent pour l'observation des besoins se pose. A l'échelle de la ville, l'observation des besoins se matérialise par les remontées des acteurs à l'occasion des groupes de travail. Une observation plus précise, se basant sur des données statistiques et des données d'enquête, paraît difficilement réalisable à l'échelle du CLSM.

Concernant la gouvernance, il a été décidé :

- d'inclure des personnes vivant avec un trouble psychique dans le comité de pilotage du CLSM
- d'inclure davantage de représentants de la petite enfance, enfance, jeunesse : représentant de la psychiatrie infanto-juvénile, Education nationale
- de reprendre les démarches relatives à la représentation du Département.

B. LE DOCUMENT DE CADRAGE 2023 – 2027 ET LE PLAN D'ACTION 2023

Document de cadrage

Le document de cadrage du CLSM a été actualisé afin de tenir compte des travaux d'évaluation et de définition des axes prioritaires.

Le plan d'action 2023 – 2027 s'articule autour de 4 axes :

Lutter contre les stigmatisations des maladies psychiques	Faciliter la connaissance partenariale autour des situations complexes	Soutenir les individus	Agir dans les politiques publiques
Animer le collectif local des SISM	Animer la cellule de concertation sur les situations complexes	Déployer des projets visant le développement des compétences psychosociales	Déployer la formation PSSM et les sensibilisations à la santé mentale dans la collectivité
Déployer les formations (dont la formation PSSM) et des temps d'échanges	Coordonner le projet d'immersions professionnelles	Favoriser l'accès aux soins psychologiques et aux soins	Animer le séminaire Santé mentale à destination des élus et directeurs de la collectivités
Mobiliser des acteurs issus d'autres secteurs d'activités : médias, acteurs de la vie culturelle locale (Rencontres Michel FOUCAULT)	Etudier la faisabilité de proposer des stages inter-institutionnels	S'associer aux dispositifs territoriaux de soutien spécifiques à certaines populations : personnes âgées, personnes exilées	Agir dans les politiques publiques liées au logement, à la mobilité, à la vie sociale et professionnelle

Plan d'action 2023

Lutter contre les stigmatisations des maladies psychiques	Faciliter la connaissance partenariale autour des situations complexes	Soutenir les individus	Agir dans les politiques publiques
Maintenir la dynamique des SISM	Animer la cellule de concertation sur les situations complexes	Mettre en œuvre la formation « Soutenir les prémisses de l'intelligence émotionnelle » dans 2 crèches	Mettre en œuvre la formation PSSM dans la collectivité (CCAS, Poitiers, Grand Poitiers)
Réactiver le groupe de travail autour de la lutte contre la stigmatisation et mobiliser d'autres acteurs (média, TAP, Université pour les rencontres Michel FOUCAULT)	Déployer le projet d'immersions professionnelles en incluant davantage de partenaires	Mettre en œuvre le projet CPS auprès des agents périscolaires : formation des animateurs, création et utilisation de la malle pédagogique	Animer deux temps de séminaire Santé mentale auprès des élus et directeur de la collectivité
Réactiver le groupe de travail Santé mentale et Vie professionnelle qui avait démarré en 2020		Intégrer les enjeux de santé mentale dans le cadre de la Cité éducative aux Couronneries	Suivre les travaux relatifs à la mobilité
		Consolider le partenariat entre l'Atelier santé ville et l'équipe mobile psychiatrie précarité autour d'intervention de prévention en santé globale (santé physique, santé mentale) auprès de personnes exilées	

V. COORDINATION

1. PARTICIPATION AUX RESEAUX NATIONAUX

A. RESEAU DES CLSM

- Echanges de pratiques avec différents CLSM via des entretiens téléphoniques.

B. RESEAU VILLES SANTE OMS

- Co-animation du groupe de réflexion nationale « Villes et santé mentale » et co-rédaction de la note
- Valorisation d'actions du CLSM de Poitiers dans le réseau des villes santé OMS : <http://www.villes-sante.com/villes-du-reseau/poitiers/>

C. AUTRES PARTICIPATIONS

- Participation au Colloque Ville et santé mentale à Nantes en novembre avec une collègue de la Direction Urbanisme-Habitat-Foncier
- Participation au Conseil national de la Refondation à l'occasion de la visite du Président de la République le 8 décembre

2. PARTICIPATION AUX INSTANCES LOCALES

- Comité de pilotage du Projet territorial de santé mentale
- Comité de pilotage de l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
- Commission d'orientation Un chez soi d'abord
- Comité de pilotage du Contrat local de santé et de l'Atelier santé ville
- Comité de pilotage stratégique de la Maison des adolescents
- Participation aux groupes de travail du Plan logement d'abord

Valorisation du CLSM à l'occasion de l'émission de Radio PULSAR à ta santé : >> [Lien vers l'émission](#) (à partir de la 15^{ème} minute)

VI. CONCLUSION

L'année 2022 est marquée par :

- De nouveaux partenaires actifs dans le CLSM et une meilleure appropriation du sujet par les élus et services de Poitiers
- L'intégration de personnes vivant avec des troubles psychiques dans le pilotage du CLSM
- Une belle dynamique partenariale pour l'organisation des SISM, permettant de rejoindre plus de 700 personnes et de concrétiser le parcours de portes ouvertes
- La mise en œuvre d'actions sur le sujet de l'éco-anxiété
- Un partenariat resserré entre les partenaires de la cellule, dans un climat de confiance
- La concrétisation du projet d'immersions professionnelles
- Le déploiement d'actions visant les compétences psychosociales avec un projet ambitieux en direction des agents périscolaires
- L'actualisation des axes de travail et l'évolution de la gouvernance

2023 sera consacrée :

- au maintien de la dynamique partenariale autour de la lutte contre la stigmatisation
- à la réactivation d'un groupe de travail Santé mentale / Vie professionnelle
- au déploiement du projet d'immersions professionnelles
- à la poursuite des actions visant les CPS et à l'intégration de ces enjeux dans les politiques éducatives
- à la mise en œuvre des formations PSSM dans la collectivité
- à la poursuite des rencontres visant à mieux prendre en compte ces enjeux dans les politiques publiques
- à la poursuite des actions Santé mentale dans les quartiers prioritaires